



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Janvier 2022

Séance Publique

Salle d'Honneur de la Mairie

Sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire

L'an deux mille vingt deux et le vingt-cinq janvier à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Olivier CANIPEL, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Joëlle DANNEY, Madame Marie PHILLIPPON.

Procurations de vote :

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile PEREIRA
Madame Anne-Marie EYCHENNE donne procuration à Monsieur Erald GAST
Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Corrado RANGHELLA
Madame Christine MARECHAL donne procuration à Madame Cécile PEREIRA
Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS donne procuration à Madame Béatrice BERTRAND
Madame Pascale DOMECH donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER
Madame Sylvia GUERRERO donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER
Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Monsieur Marc SANCHEZ
Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Monsieur Jackie ROY

Étaient absents : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Raymond MIQUEL

Date de convocation : 19 janvier 2022

Monsieur le Maire

Concernant les procurations, Monsieur PINHO-TEIXEIRA est venu me voir pour savoir si on acceptait de prendre les procurations pour qu'ils puissent voter par notre intermédiaire, à ce Conseil Municipal. Une réunion importante qu'ils ne pouvaient pas décaler les empêchant d'être présent. J'ai accepté leur demande.

L'ordre du jour appelle pour les affaires générales la prorogation de la navette communale gratuite pour six mois et modification du règlement d'utilisation de ladite navette. Concernant les affaires financières un dossier de demande de subvention - priorité n°2 - DETR 2022 / Fonds Départemental d'Action Locale 2022 pour l'acquisition d'un camion benne pour la direction des services techniques. Annule et remplace la délibération n°2021/190 du 21 décembre 2021.

Et pour l'urbanisme le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes du Pays d'Olmes.

Il n'y a pas trop de délibérations puisqu'il y a le débat sur le PADD, et là également, ils nous ont fait part de leurs remarques qu'on lira, et qu'on répondra.

Avant de commencer, je souhaite rendre un hommage particulier au docteur Michel Bauza. Je voudrais saluer ce grand Monsieur. Angel qui l'a bien connu ne me démentira pas. De beaux articles ont été faits, sur lui, pour c'être bien occupé du Centre de vaccination, en coordination avec Fanny MORENO et pour avoir eu une vie bien remplie au service de la vie associative. Je vous demande d'observer une minute de silence.

Toute la salle se lève et observe une minute de silence.

Merci à tout le monde. Que ce soit l'occasion aussi pour saluer tout ces soignants où qu'ils soient, quels qu'ils soient, quelques spécificités qu'ils aient. Ils continuent à œuvrer pour que l'ensemble de nos populations puisse continuer à bien se porter, donc je crois qu'il faut les saluer

Concernant les Affaires Générales, prorogation de la navette communale, Madame Béatrice BERTRAND

Madame Béatrice BERTRAND

Prorogation de la navette communale gratuite pour six mois et modification du règlement d'utilisation de ladite navette.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération 2021.74 du 01 juin 2021 concernant la mise en place d'une navette communale gratuite pour 6 mois, ainsi que l'approbation du règlement d'utilisation de ladite navette.

Monsieur le Maire exprime à nouveau la volonté de la municipalité de poursuivre ce service de navette gratuite pour le marché du vendredi matin tel que défini dans le règlement initial et de proroger pour 6 mois l'expérience.

Ainsi l'expérimentation a montré la nécessité d'adapter le service en fonction des réalités du terrain, de la fréquence mais aussi de la satisfaction des usagers. En conséquence, il convient de modifier l'article 3 du règlement initial comme suit :

ARTICLE 1 :

La mairie de LAVELANET met à disposition gratuitement un service de transport pour les administrés. Cette navette de 8 places, relie différents quartiers de la ville jusqu'à l'espace André Roudière les jours de marchés. *Il est rappelé que la qualité de transport en commun est reconnu aux services de transport de passagers au moyens d'un véhicule comportant plus de neuf places assises y compris celle du chauffeur. Ce service municipal n'entre donc pas dans la catégorie des transports en commun. Les règles applicables sont celles du transport en véhicule personnel.*

ARTICLE 2 :

Période de fonctionnement :

La navette circule uniquement le vendredi de huit heures à treize heures. Les horaires seront réétudiés régulièrement afin de s'adapter aux besoins des usagers. En cas d'annulation du service pour cas de force majeure, une information sera diffusée sur le site internet de la ville et sur le panneau électronique du centre-ville.

ARTICLE 3 :

Point d'arrêt :

Itinéraire 1 : Cité Gabriel Fauré, cité Guynemer, Cité Delcassé, Les Rives, Rue Mermoz, Place Aristide Briand, Rue Parmentier, Rue Joseph Delsaut, Cité Lavoisier, école de Musique, Rue la Fontaine, Espace André Roudière.

Itinéraire 2 : Rue Maréchal Joffre, Cité La Marne, Cité Abbé Pierre, Cité Maréchal Leclerc, Cité des Pyrénées, Cité des Moulines, Rue Jacquard, Espace Pierre Mendès France, Espace André Roudière.

Pour des raisons de sécurité, le chauffeur ne peut ni prendre, ni déposer à d'autres endroits.

ARTICLE 4 :

Les enfants mineurs ne sont pas autorisés à prendre la navette sans un accompagnateur majeur.

La fréquentation de la navette gratuite ne nécessite pas d'inscription préalable. Toutefois, le chauffeur dresse une liste des personnes qui empruntent la navette afin d'avoir un suivi sur la fréquentation du service. Cette liste reste indicative et ne constitue pas une inscription.

En cas d'un trop grand nombre d'usagers, les personnes âgées seront prioritaires.

ARTICLE 5:

Prise en charge des passagers :

La réglementation en vigueur n'impose pas la présence d'un accompagnateur dans la navette. Une fois dans la navette, les passagers sont couverts par l'assurance de la commune. Par contre, le trajet pour se rendre à l'arrêt de la navette et le temps d'attente sont sous la responsabilité des utilisateurs.

ARTICLE 6:

Discipline :

Les usagers doivent attendre l'arrêt complet du véhicule pour monter ou descendre. Ils ne doivent pas traverser devant la navette et doivent attendre que la vue sur la chaussée soit dégagée. Ils doivent rester assis et avoir boucler leur ceinture de sécurité. Ils doivent respecter les consignes du chauffeur ainsi que les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir vivre. Il est interdit de fumer, de troubler l'ordre public, de souiller ou dégrader le matériel, de porter des rollers ou planche à roulettes.

Dans le cas où le comportement d'un passager porterait atteinte au bon fonctionnement, l'interdiction au passager de fréquenter la navette provisoirement ou définitivement, pourra être décidée par la municipalité.

Les animaux ne sont pas admis dans la navette.

ARTICLE 7 :

Objets trouvés :

Les objets trouvés dans la navette sont remis au chauffeur. La mairie n'est pas responsable de la disparition d'objet personnel. Les objets retrouvés sont mis à la disposition de leurs propriétaires à l'accueil de la mairie, (objets trouvés).

ARTICLE 8 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur le Maire

Merci Madame BERTRAND. Je crois que cette expérience sera très certainement poursuivie. Je tiens à remercier les élus qui se prêtent à cet exercice tous les vendredis, en conduisant la navette.

Voilà, y a-t-il des questions ou une remarque à faire sur cette délibération ? Merci.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (**29 voix POUR**)

Merci pour cette délibération à l'unanimité.

Je signale que l'opposition votait pour et donc nous votons pour eux-aussi pour cette délibération.

Chaque fois n'oublions pas que nous représentons aussi l'opposition pour voter sur nos décisions.

Deuxième délibération concernant les Affaires Financières : dossier de demande de subvention concernant l'acquisition d'un camion-benne pour les services techniques. Monsieur Corrado RANGHELLA.

Monsieur Corrado RANGHELLA

Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la ville de Lavelanet est dotée d'un service voirie, d'un service espace vert, rattachés à la direction des services techniques. A ce titre, ces services assurent, entre autre, le transport de marchandises, de déchets, d'équipements techniques etc... Pour ce faire, la direction des services techniques dispose de matériels roulants. Ainsi, dans le cadre du renouvellement de son parc automobile de véhicules, il y a lieu d'acquérir un camion benne neuf afin de poursuivre ses missions de service public.

Le coût d'acquisition de ce type de matériel roulant s'élève à 28 872,93 € HT. Sur la base de cet estimatif, la commune de Lavelanet sollicite auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 une subvention de 8 662 €, ce qui représenterait près de 30% d'aide. Puis, la collectivité sollicite également le Conseil Départemental de l'Ariège au titre du FDAL 2022 pour une subvention à hauteur de 14 000 €. L'autofinancement restant à la charge de la Commune s'élève par conséquent à 6 210,93 €, soit 21,50%. Le plan de financement est donc le suivant :

Acquisition d'un camion benne	Montant HT	%
Subvention d'Etat - DETR 2022	8 662,00	30,00
Subvention Département de l'Ariège – FDAL 2022	14 000,00	48,50
Autofinancement	6 210,93	21,50
Coût Total HT	28 872.93	100,00

Par conséquent, il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur Corrado RANGHELLA. On va regarder l'ensemble du parc, car beaucoup de véhicules sont vieillissants et le camion qui va être changé, doit avoir à peu près 45 ans.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur BERTONE Denis.

Monsieur Denis BERTONE

Ce qu'il faut préciser c'est que c'est un remplacement cette délibération, puisque elle avait déjà été votée en décembre mais comme la subvention départementale a changé, donc on revote cette nouvelle délibération.

Monsieur le Maire

Tout à fait.

Des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (**29 voix POUR**)

Merci donc pour cette délibération. L'opposition vote également pour cet achat de camion.

Voilà donc c'était les deux délibérations qu'il y avait importantes pour aujourd'hui.

On va maintenant démarrer la séance du débat concernant le PADD. Alors pourquoi le PADD revient aujourd'hui sur le devant de la scène et doit être revoté ? Il faut savoir qu'il a été voté en 2016. Le contenu de ce PADD ne pouvait pas être accepté sous la forme qui avait voté. Celui-ci fait hâtivement portait trop de préjudice à notre futur développement en Pays d'Olmes.

Ce travail a été long et fastidieux, mais ce qui a été accompli en l'espace d'à peine un peu plus d'un an, est un travail considérable où toutes les communes ont été associées à cette démarche. Nous sommes aujourd'hui reconnus comme ayant fait un travail très exceptionnel et de grande qualité. Je remercie bien sûr celles et ceux qui s'en sont occupés au premier titre Lisa CHAPLAIN et Claude DÈS pour la Communauté des Communes qui sont les porteurs de ce projet, et ensuite pour la mairie de Lavelanet Cécile PEREIRA et Yolande RAZOU aidées en cela par d'autres personnes. Merci pour ce très gros travail. Nous faisons la présentation du PADD en première partie, et la deuxième partie consistera à répondre aux questions que l'on se posera au travers des questions de l'opposition et les réponses que nous leur ferons. Je demande à Cécile PEREIRA et à Yolande RAZOU de prendre place afin de commenter le Powerpoint, que nous avons vu et revu.

Madame Cécile PEREIRA

Merci Monsieur le Maire. Donc je vais vous présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Pays D'Olmes.

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



**Débat sur le
Projet
d' Aménagement et de
Développement
Durable
du Pays d'Olmes**

► | Elaboration du PLUi du Pays d'Olmes - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



DEROULE DE LA PRESENTATION

QU'EST-CE QUE LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)?

OU EN EST-ON DANS LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLUI?

POURQUOI DOIT-ON DEBATTRE DU PADD?

QUELS SONT LES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE A RETENIR?

QUEL EST LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PAYS
D'OLMES?

QUELLES SONT VOS REMARQUES?

► 2 | Elaboration du PLUi du Pays d'Olmes - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



QU'EST-CE CE LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPPEMENT DURABLES (PADD)?

C'est le **PROJET POLITIQUE**

•Encadré par l'article **L.151-5** du code de l'urbanisme :

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

▶ 3 Elaboration du PLUi du Pays d'Olmès - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



OU EN EST-ON DANS LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLUi?



▶ 4 Elaboration du PLUi du Pays d'Olmès - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



POURQUOI DOIT-ON DEBATTRE DU PADD?

Prescription du PLUi le 20/12/2017 - 1^{er} débat le 26/08/2018

Construit en concertation avec les élus communautaires

Objectif de 10ha alloués à l'habitat contraires aux déclinaisons réglementaires graphiques + PADD à 2040 (au lieu de 2030)

Actualisation du diagnostic

Lavelanet = 41% de la population du Pays d'Olmes

► 5 Elaboration du PLUi du Pays d'Olmes - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



QUELS SONT LES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC A RETENIR?

PAYSAGE



Des sites touristiques à valoriser

Des éléments remarquables du paysage de la CCPO à préserver

- Crêtes d'altitude
- Estives
- Forêts montagnardes
- Patrimoine historique (Montségur)
- Importance du couvert forestier
- Relief avec cluse
- Patrimoine industriel
- Re conversion industrielle...



Traduit
dans l'axe
n° 1
(attractivité
touristique)
et
n° 5
du PADD
(marqueurs
paysagers)

► 6 Elaboration du PLUi du Pays d'Olmes - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



QUELS SONT LES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC A RETENIR?

COMMERCE
SERVICES
EQUIPEMENTS

Une offre de commerces et de services principalement concentrée dans le bourg-centre et le pôle intermédiaire

Enjeux: les points générateurs de déplacements situés dans le centre bourg et le maintien des commerces et services de proximité

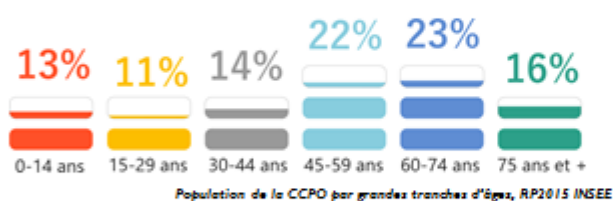
Traduit dans l'axe n° 4
du PADD
(offre de services et d'équipements)

7 Elaboration du PLU du Pays d'Olmès - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



QUELS SONT LES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC A RETENIR?

DEMOGRAPHIE



Traduit dans
l'axe n° 3
du PADD
(accueillir de nouveaux
habitants)

Une part importante des 60-74 ans

8 Elaboration du PLU du Pays d'Olmès - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



QUELS SONT LES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC A RETENIR?

ATOUPS ET OPPORTUNITES

- La baisse du nombre d'habitants sur le territoire n'est **pas généralisée**. Certaines communes connaissent **un regain démographique** : Carla de Roquefort, Lieurac, Leychert, Freychenet.
 - LE RECENSEMENT DE LAVELANET EST EN COURS.**
- Avec le **développement** de plus de **services à la personne, d'équipements publics** et d'**offres** de manière plus générale en **emploi et en logement**, il sera possible d'attirer de jeunes ménages

9 Elaboration du PLUi du Pays d'Olmes - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



QUELS SONT LES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC A RETENIR?

LOGEMENT

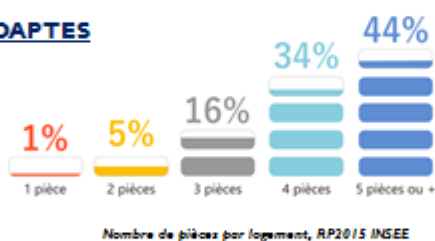
Le parc de logements présent sur le territoire : élément essentiel pour l'attractivité du territoire

LOGEMENTS INADAPTES

Logements anciens

Résidences de grandes tailles

Vacance des logements



Nombre de pièces par logement, RP2015 INSEE

Logements vacants sur Lavelanet : 197
Logements mobilisables : 107
Logements non mobilisables : 90

Lavelanet : + 100 ventes en 2021

Traduit dans l'axe n° 3 du PADD (adapter l'offre de logements aux besoins des habitants et réinvestir l'existant)

10 Elaboration du PLUi du Pays d'Olmes - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



QUELS SONT LES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC A RETENIR?

ATOUTS ET OPPORTUNITES

- Le territoire possède un **parc locatif important** qui **permet une rotation des habitants et facilite le parcours résidentiel**
- De **nombreux gîtes** sont présents au **Sud du territoire**, permettant de **favoriser la dynamique touristique**
- **Réhabilitation des logements anciens** dans le but de **repeupler les centres-bourgs et limiter la consommation des espaces**
- **Proposer de plus petits logements** en location et en accession pour attirer de nouveaux ménages (Lavelanet : ancien hôpital, rue du 8 mai, Avenue Bernadac et Rue Lafayette, etc.)

► 11 Elaboration du PLU du Pays d'Olmès - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



QUELS SONT LES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC A RETENIR?

Consommation d'espace mesurée

CONSOMMATION D'ESPACE

Pic de constructions en 2007 et 2008, puis baisse jusqu' en 2016, avec une augmentation importante du nombre de PC entre 2016 et 2021

37 MAISONS INDIVIDUELLES PC DEPOSEES EN 2021 SUR LAVELANET

LAVELANET : 1,9 Ha de dents creuses
« urbanisables » dont jardins des propriétaires

LAVELANET : 3,6 Ha de zones AU habitat

LAVELANET : 1,59 Ha de zones AU équipement

Traduit dans
l'axe n° 3
du PADD
(Optimiser le
développement urbain et
densifier le territoire)

► 12 Elaboration du PLU du Pays d'Olmès - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



QUELS SONT LES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC A RETENIR?

ATOUPS ET OPPORTUNITES

- Des **formes urbaines diversifiées** sur l'ensemble du territoire à encourager et préserver
- **Consommation d'espace mesurée** depuis plus de 10 ans
- **Centres-bourgs et hameaux préservés** dans la forme du bâti et leur architecture
- Favoriser la densification
- Possibilité de **requalification des friches industrielles**

▶ 13 Elaboration du PLU du Pays d'Olmès - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



QUELS SONT LES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC A RETENIR?

ECONOMIE

Augmentation régulière du nombre d'entreprises ces dernières années : 120 entreprises créées entre 2006 et 2017

ATOUPS ET OPPORTUNITES

- Le territoire possède **une identité économique forte**
- Présence de **nombreux services de proximité**
- **Potentialités touristiques, environnementales et patrimoniales fortes**

Traduit dans
l'axe n° 2
du PADD
(Développer l'activité
économique)

▶ 14 Elaboration du PLU du Pays d'Olmès - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



QUELS SONT LES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC A RETENIR?

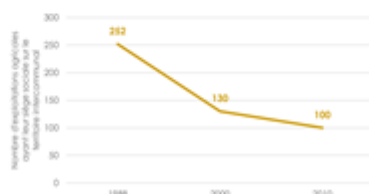
1968 à 2010 :
diminution
exploitations
agricoles

Surfaces agricoles
plus importantes
(entre 70 et 80 ha)

Exploitation
majoritaire :
l' élevage

AGRICULTURE

La CCPO possède une richesse
importante de terres agricoles
qu' il faut conserver et exploiter



Traduit
dans l' axe
n° 2
du PADD
(Maintien de l' activité
agricole)

► 15. Elaboration du PLU(i) du Pays d'Olmes - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



QUELS SONT LES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC A RETENIR?

ATOUS ET OPPORTUNITES

- Continuer à valoriser l' élevage et le pastoralisme
- Augmentation de la surface agricole entre 2010 et 2017 (source RPG)
- Le territoire est labellisé depuis 2018
Projet Alimentaire Territorial,
renouvelé en septembre 2021

► 16. Elaboration du PLU(i) du Pays d'Olmes - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



QUEL EST LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE?

PADD à
2040

- **Axe 1 :** Renforcer l'attractivité touristique dans l'esprit de la démarche Grand Site de France
- **Axe 2 :** Soutenir et faciliter le développement économique par l'implantation et le maintien d'activités
- **Axe 3 :** Penser un aménagement urbain innovant et ambitieux : priorité à la densification et au "recyclage" des zones urbanisées
- **Axe 4 :** Proposer une offre de services et d'équipements adaptés aux besoins des habitants et de la jeunesse
- **Axe 5 :** Préserver et valoriser l'environnement et les paysages : marqueurs de l'identité du territoire

► 17 Elaboration du PLU du Pays d'Olmès - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



Axe 1 : Renforcer l'attractivité touristique dans l'esprit de la démarche Grand Site de France

LES MONTS D'OLMES : ANTICIPER LE DEVELOPPEMENT ET LA RESTRUCTURATION DE LA STATION



PROMOUVOIR LES SITES REMARQUABLES DU TERRITOIRE



CONFORTER LE TOURISME DE NATURE SUR LE TERRITOIRE



FIXER LES TOURISTES AVEC UNE OFFRE EN HEBERGEMENT TOURISTIQUE



► 18 Elaboration du PLU du Pays d'Olmès - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



Axe 2 : Soutenir et faciliter le développement économique par l'implantation et le maintien d'activités

CONFORTER LES POLES D'ACTIVITES EXISTANTS DU TERRITOIRE

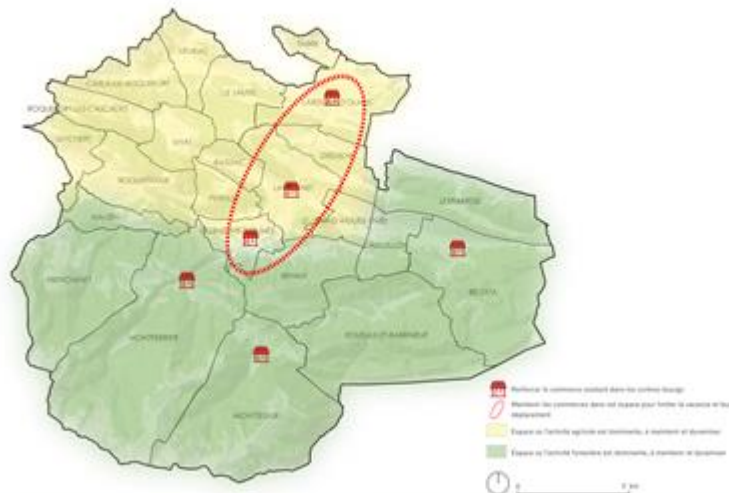
AFFIRMER UNE STRATEGIE COMMERCIALE

CONTINUER LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

19 Elaboration du PLU du Pays d'Olmès - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



Axe 2 : Soutenir et faciliter le développement économique par l'implantation et le maintien d'activités



20 Elaboration du PLU du Pays d'Olmès - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



Axe 3 : Penser un aménagement urbain innovant et ambitieux : priorité à la densification et au "recyclage" des zones urbanisées

**ACCUEIL DE POPULATION : UN REGAIN DEMOGRAPHIQUE
CONSTATE SUR LE TERRITOIRE**

**LE NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT URBAIN DU PAYS
D'OLMES**

**INSCRIRE L'URBANISATION DU TERRITOIRE DANS LE 21EME
SIECLE**

**VERS UNE REAPPROPRIATION PROGRESSIVE DES FRICHES
INDUSTRIELLES**

► 21. Elaboration du PLU*i* du Pays d'Olmès - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



Axe 4 : Proposer une offre de services et d'équipements adaptés aux besoins des habitants et de la jeunesse

VALORISER ET AMENAGER LES ESPACES DE VIE DU QUOTIDIEN

**PREVOIR DES DEPLACEMENTS INTRACOMMUNAUTAIRES
SECURISES ET DE QUALITE**

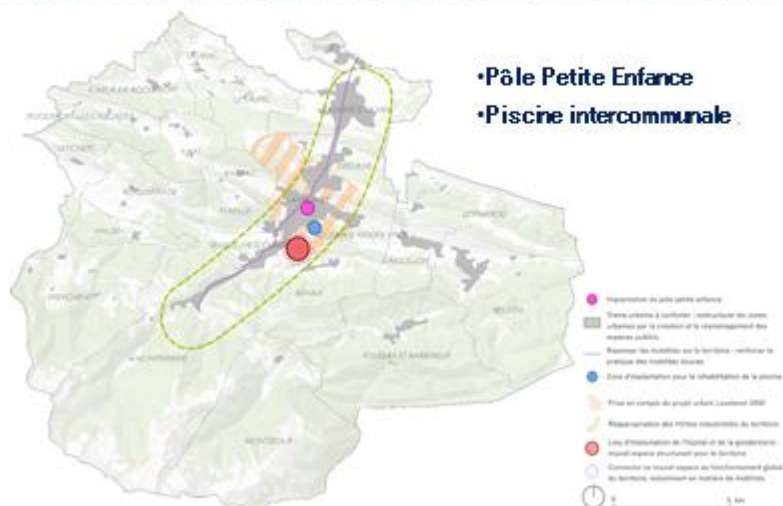
**REPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS EN MATIERE
D'EQUIPEMENTS**

**DEFINIR LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
LAVELANET 2050**

► 22. Elaboration du PLU*i* du Pays d'Olmès - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



Axe 4 : Proposer une offre de services et d'équipements adaptés aux besoins des habitants et de la jeunesse



23 Elaboration du PLU du Pays d'Olmes - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



Axe 5 : Préserver et valoriser l'environnement et les paysages : marqueurs de l'identité du territoire

PRÉSERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE DU PAYS D'OLMES

AFFIRMER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

VALORISER LES MARQUEURS DU PAYSAGE SINGULIER DU TERRITOIRE

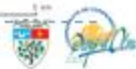
24 Elaboration du PLU du Pays d'Olmes - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



Axe 5 : Préserver et valoriser l'environnement et les paysages : marqueurs de l'identité du territoire



25 Elaboration du PLU du Pays d'Olmes - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



27 Elaboration du PLU du Pays d'Olmes - Débat du PADD en Conseil municipal du 26/01/2022



Monsieur Jérôme DUROUDIER

Alors on a dit tout à l'heure qu'il ne se votait pas le débat, mais en fait il y a une délibération quand même qu'il faudra lire, qui acte le fait qu'on a bien débattu sur ce PADD. Donc en fait on ne vote pas pour ou contre, on va acter le fait qu'on a tenu le débat. Donc en fin de débat on devra quand même voter cette délibération.

Monsieur le Maire

Le visionnage avait été fait en de nombreuses fois mais j'en parlerai tout à l'heure aussi. Concernant les questions de l'opposition, nous allons vous les lire une réponse circonstanciée sera apportée. Le débat même sans l'opposition doit avoir lieu. Je laisse le soin à Monsieur Jérôme DUROUDIER de poser les différentes questions qui ont été demandées par l'opposition.

Monsieur Jérôme DUROUDIER

LAVELANET AUTREMENT : PROJET DE PADD / Conseil Municipal du 25 janvier 2022

Nos 8 propositions sont les suivantes :

A propos des 5 axes :

Nous proposons de modifier l'ordre des axes pour faire en sorte que les habitants du territoire soient les bénéficiaires prioritaires et qu'ils soient au cœur de ce projet de PADD.

Axe 1 : Penser un aménagement urbain innovant et ambitieux : priorité à la densification et au "recyclage" des zones urbanisées

Axe 2 : Préserver et valoriser l'environnement et les paysages : marqueurs de l'identité du territoire

Axe 3 : Proposer une offre de services et d'équipements adaptés aux besoins des habitants et de la jeunesse

Axe 4 : Renforcer l'attractivité touristique dans l'esprit de la démarche Grand Site de France

Axe 5 : Soutenir et faciliter le développement économique par l'implantation et le maintien d'activités

Monsieur le Maire

Je laisse le soin à Cécile de répondre à ces premières interrogations et je compléterai si besoin.

Madame Cécile PEREIRA

Concernant la demande de modification de l'ordre des axes, la démarche de construction du PADD a été réalisée en concertation avec les élus de la communauté de communes, suite à des ateliers organisés par un bureau d'études mandaté par l'Etat dans le cadre de France Relance. C'est une démarche de concertation qui a permis la co-construction de ce PADD.

Autre question concernant l'axe volet touristique, axe 1 - volet touristique. Monsieur DUROUDIER.

Monsieur Jérôme DUROUDIER

Axe 1 : L'Attractivité touristique

Adapter l'accueil de publics locaux et touristiques par de petites structures afin de préserver le paysage et les notions de bien-être appréciées dans les zones rurales et de montagne. Autant pour l'hébergement que pour les lieux patrimoniaux, naturels, sportifs, artisanaux ou de vente de produits agricoles locaux. Privilégier l'authenticité, le contact humain, le savoir-faire, le savoir-être, la diversité, plutôt que les travers d'un tourisme de masse.

Monsieur le Maire

Pour la réponse concernant ce volet attractivité touristique : Monsieur Franck FAREZ.

Monsieur Franck FAREZ

Axe 1 : volet touristique

Concernant le volet touristique, le PADD proposé ne prévoit aucunement de favoriser le tourisme de masse mais ne réduit pas l'ambition touristique à de petites structures, sans les exclure non plus. Les projets d'hôtel à Lavelanet et Montségur ne correspondent pas à du tourisme de masse. Au contraire la volonté est de favoriser l'accueil de touristes sur l'ensemble des villages de la CCPO. Par ailleurs, le PADD intègre l'actuel projet d'OGS afin de favoriser un tourisme adapté au territoire.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur FAREZ. Je rajouterai simplement que je serai heureux, de voir enfin un hôtel capable de recevoir un bus qui pourrait nous permettre de rendre attractif notre musée et tous les sites autour du Pays d'Olmes. Cela nous permettrait de devenir une destination touristique et non pas simplement un territoire de passage. Merci donc à Monsieur Franck FAREZ pour cette explication.

Concernant l'axe 2 sur l'économie, Monsieur Jérôme DUROUDIER.

Monsieur Jérôme DUROUDIER

Axe 2 : l'économie

*Pour accompagner la création d'emplois, nous proposons d'introduire l'accueil d'activités **innovantes** non polluantes apportées par des porteurs de projets avec un fonds Innovation dédié. En utilisant des locaux commerciaux et bâtiments d'entreprises fermés ou des petites friches pour développer des activités de TPE et PME respectueuses de l'environnement et de la ruralité.*

*Sur l'agriculture du Pays d'Olmes, en complément du soutien à l'élevage traditionnel et aux jardins partagés, nous proposons d'ouvrir des conditions pour soutenir des activités de **maraichage et vergers péri-urbains** et plus fortement les producteurs en bio.*

Monsieur Marc SANCHEZ

Axe 2 : économie

Concernant le volet économique, le PADD propose d'accueillir toutes les entreprises afin de mettre toutes les chances de notre côté pour favoriser la création de l'emploi. Notre territoire est actuellement en pleine renaissance et notre histoire a montré que nous ne devons fermer la porte à aucun secteur d'emploi. Et c'est bien ce qui se passe aujourd'hui sur ce territoire. Par ailleurs, il est à souligner que Lavelanet ne dispose pas d'ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement, et donc non polluante).

Le PADD propose de favoriser toutes les activités agricoles sans opposer les différents types d'agriculture et sans fermer la porte à un secteur d'activité.

C'était à préciser, à savoir que le travail qui est fait aujourd'hui sur le pastoralisme et il n'y a qu'à voir le résultat du PLUI va dans ce sens, aidé en cela par les obligations gouvernementales qui nous sont imposées. Il y a aura cette année, la 2^{ie} fête de la Montagne. Cette fête montre bien tous les aspects de ce que nous devons privilégier, soutenir et aider dans l'avenir et le meilleur que nous voulons pour ce territoire. Ce travail de redynamisation, est un travail collaboratif et les résultats de ce que nous présentons aujourd'hui n'est que le reflet de la volonté commune de l'ensemble des partenaires de ce territoire.

Autre axe sur lequel on nous demande de faire un petit point c'est l'axe 3 sur l'urbanité. Monsieur Jérôme DUROUDIER pour l'opposition.

Monsieur Jérôme DUROUDIER

Axe 3 : l'urbanité

La revitalisation des centres villes ne pourra être attractive que si les logements sont rénovés, isolés, économiques en énergie, adaptés à une population vieillissante, proches des services et commerces essentiels, proches de parcs et places agréables, végétalisés et accueillants, favorisant les liens sociaux, et évitant l'utilisation excessive de véhicules.

Nous suggérons que la production de logements T2 à T4 soit présentée plus clairement, notamment en précisant à quelles catégories socio-professionnelles de retraités ils sont destinés : des retraités déjà présents sur le territoire dont on peut évaluer et extrapoler les revenus, et des nouveaux retraités, sur la base de quels souhaits, quels types de logements, quelles façons d'habiter et quels revenus ?

(cf. exemples de villes qui ont produit des logements inadaptés à leurs populations)

L'écoconstruction, le bio-climatisme, les matériaux écoresponsables et vernaculaires sont effectivement indispensables pour que le territoire s'adapte à sa transition écologique. Nous proposons un engagement clair en inscrivant dans le PADD que le béton n'est plus la bonne réponse au renouveau du développement urbain.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur DUROUDIER sur cette question posée par l'opposition, je demanderai à Madame Cécile PEREIRA de nous donner la réponse du travail réalisé par les collectivités.

Madame Cécile PEREIRA

Axe 3 : l'urbanité

Il est tout d'abord à souligner que le terme « d'urbanité » le fait de vivre en ville, n'est pas adapté à notre PLU intercommunal, ni à un territoire rural.

Le PADD propose une programmation en matière de logements adaptés pour la population, retraités mais également actifs et autres catégories d'inactifs. L'offre en logement devant être adaptée à TOUS les habitants du Pays d'Olmes. Par ailleurs, concernant la rénovation et la transition énergétique, il est à noter que la mise en place du dispositif d'OPAH-RU favorise déjà une rénovation adaptée des logements, lesquels sont situés en centre-ville, proches des commerces et services de proximité.

Monsieur le Maire

Merci pour également cette réponse. La meilleure des réponses c'est de regarder autour de chez nous, regarder ce qu'il y avait dans cette ville, avec les nombreux logements vétustes et mal adaptés soutenus par les marchands de sommeil. Aujourd'hui un véritable travail est fait sur cette ville et on voit bien que la rénovation des bâtiments est bien en cours. Je suis fier de voir que l'ancien hôpital est rénové pour avoir des logements de qualité ; que l'ancien bâtiment qui faisait angle avec l'église a également repris des couleurs et donc apporte un attrait différent. Dans de nombreuses rues aujourd'hui, des investisseurs sont en train de rénover pour nous aider à faire en sorte que chacun d'entre nous puissions trouver des logements adaptés. Très bon travail au niveau du PADD dans ce domaine également.

Ensuite l'axe 5 qui était le dernier concernant l'environnement - paysage. Monsieur DUROUDIER.

Monsieur Jérôme DUROUDIER

Nous proposons d'installer des espaces végétalisés et sécurisés de pique-nique, détente, point de vue, informatifs (tables paysagères, historiques, faune et flore du Pays d'Olmes), en créant des aires en bordure de rivière aux entrées ou dans les villages et villes comme Montferrier, Villeneuve, Lavelanet, Laroque d'Olmes, Bèlestas etc.

Monsieur le Maire

Bien et en réponse sur cet axe 5 - environnement et paysage : Monsieur Jackie ROY.

Monsieur Jackie ROY

Axe 5 : environnement et paysages

L'installation d'espaces végétalisés doit se rattacher à la fois à la proposition d'un projet végétal adapté au territoire, à l'aménagement des abords des cours d'eau ainsi qu'à l'entretien et à l'aménagement des sentiers de randonnée. Ces espaces, ces points d'informations pourront faire l'objet d'un maillage organisé pour la découverte patrimoniale, la promotion et la valorisation de notre territoire.

Monsieur le Maire

Là également, cela fait partie des projets qui sont déjà en cours et qui devraient éclore pour la plupart dès 2022. En tout cas c'est l'axe que nous menons sur la ville de Lavelanet où déjà nous avons abordé ce sujet. Le travail est déjà engagé sur la valorisation du patrimoine avec les sentiers de randonnées que nous souhaitons mélanger à la culture et au sport, ne serait-ce que par la marche à pied dans une ville où il sera agréable de se promener.

Et enfin pour terminer, c'était la demande d'une création d'un axe transversal. Monsieur Jérôme DUROUDIER.

Monsieur Jérôme DUROUDIER

Créer un axe transversal :

Pour une réelle démarche de renouveau, nous défendons l'idée que l'élément-clé de la démarche est la possibilité pour l'ensemble des habitants de se ressaisir des lieux dans lesquels ils vivent, ils travaillent et ils ont leurs loisirs : « de quelle ville ont-ils envie ? De quel territoire ont-ils envie ? » C'est le sens profond d'un PLUI. Pour réussir une urbanité et un bien-vivre, si la population ne modifie pas ses pratiques, si elle ne modifie pas sa conception du vivre ensemble, alors le renouveau ne se mettra pas en place. Ce qui demande d'engager une démarche citoyenne, une démarche participative des habitants et des professionnels de l'urbanisme.

Il en est de même sur le concept de cohabitation des diverses activités, se loger, loger des touristes, travailler, se déplacer sur les mêmes zones.

Nous proposons de créer un axe transversal : « Mettre l'humain et la biodiversité au cœur du Projet d'urbanisme Intercommunal ». L'action consiste en :

- *la mise en place de dispositifs d'accompagnement et de formation des élus, des habitants et des professionnels,*
- *une politique de Comités de Quartiers notamment lorsqu'il est question d'embellissement d'espaces publics, de leurs modifications, de reconquête d'espaces tels les bords de rivières, etc.*

Monsieur le Maire

Pour répondre à la création de cet axe transversal, Madame Cécile PEREIRA.

Madame Cécile PEREIRA

Axe transversal

Concernant la proposition d'axe transversal qui intègre notamment la formation des élus, des habitants et des professionnels, ce dernier ne peut être intégré en l'état au PADD, conformément à l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme.

Monsieur Jérôme DUROUDIER

Je rajoute un point, on vient d'être félicité par courrier par la préfète pour nos démarches en tant que participation citoyenne, parce qu'on a eu la chance d'aller présenter avec Camille COSTES, qui est l'agent de la Maison des projets, l'ensemble des projets citoyenneté de la mairie de Lavelanet. Cela a été un moment d'échange intéressant entre les différents élus du territoire et je crois qu'en terme de participation citoyenne, même si effectivement, juridiquement, ça n'a rien à faire dans le PADD, donc voilà c'est pas parce que ça n'a rien à faire dans le document qu'on ne le fait pas et on le fait, et je crois qu'on a, au delà des prix nationaux qu'on a reçu, on a aussi la reconnaissance de l'ensemble des services de l'Etat du territoire. Mais aussi on est vu comme un exemple, il n'y a pas que nous, c'est le cas aussi de projets de Mirepoix et d'autres projets qui ont été présentés, mais quand même la ville de Lavelanet est prise en exemple sur ces démarches d'implication des citoyens, et je crois que là on n'a pas à rougir du travail qui est fait par l'équipe sous couvert de l'adjointe à la citoyenneté Béatrice BERTRAND. Donc c'était à noter quand même par rapport à cette remarque d'implication des citoyens.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur Jérôme DUROUDIER. Mais je répondrai simplement nul n'est prophète en son pays, nul n'est prophète non plus dans sa ville mais je crois que les actions que nous avons engagées depuis pas mal de temps, sont parfois reprises comme si elles n'avaient pas été initiées, mais ça c'est autre chose.

Je laisserai le soin à Monsieur Jérôme DUROUDIER de terminer par la remarque qui était au bas de la page du document.

Monsieur Jérôme DUROUDIER

Remarque : nous regrettons qu'un vrai débat en amont de ce PADD n'ait pu être mis en place et que nous n'ayons à nous exprimer que le jour du vote du PADD arrivé tout ficelé.

Monsieur le Maire

Merci. Je dirais déjà simplement que d'abord ce n'est pas un vote. Cette présentation pour ceux qui suivent c'est qu'il y a un débat. Concernant la remarque de forme sur le débat du PADD, il est à souligner que le vrai débat se fait ce jour même en conseil municipal puis demain en conseil communautaire, à l'appui d'un document travaillé et non ficelé. C'est la raison pour laquelle nous en débattons aujourd'hui entre le groupe de majoritaire qui a démocratiquement accepté de vous représenter et porter la voix de l'opposition.

Ce débat il était pour être tenu aujourd'hui en mairie ; tout le travail qui a été fait l'a été lors des différentes réunions faites à la communauté de communes. Les remarques auraient pu être apportées lors de ces discussions, ou au moins une des personnes de l'opposition était invitée à participer. Je ne me souviens pas si elle était présente ou non. J'ai même décidé de repousser de plus de 2 mois la fin des discussions pour mieux définir les orientations à prendre. C'est un débat qui doit être fait pour recevoir toutes les doléances et les remarques qu'il pourrait y avoir. C'est ce que nous avons fait. Encore une fois, c'est un travail collaboratif qui ne se terminera pas uniquement aujourd'hui, puisque demain il y aura un autre débat au sein de la Communauté des Communes en conseil communautaire, pour que par la suite, le 26 mars, il puisse y avoir le vote définitif pour valider ce PLUI. En tout cas nous avons fait en sorte de rattraper les erreurs du PADD de 2016.

Y a-t-il une autre remarque à faire, un autre point sur ce débat local du PADD. Monsieur Franck FAREZ.

Monsieur Franck FAREZ

Oui. Alors moi je voudrais juste revenir sur la sémantique employée par l'opposition, du coup à plusieurs reprises elle a employé le mot "petit" petite structure, petits locaux, petits projets, petite friche, petit, petit, tout est petit et à l'heure où on est en train de réécrire l'histoire de Lavelanet et du Pays d'Olmes, je trouve dommage qu'on ne cristallise pas l'espoir de voir Lavelanet et le Pays d'Olmes en grand.

Monsieur le Maire

Remarque très judicieuse, moi je vois grand pour le devenir de notre ville de Lavelanet, cela fait maintenant 20 ans que je suis là, je vois grand et si je n'avais pas vu aussi grand je ne sais pas si nous aurions fait le quart du dixième de ce que nous avons proposé aujourd'hui. Nous avons été toujours respectueux et très regardant sur le fait de ne pas faire n'importe quoi. Monsieur DUROUDIER l'a dit tout à l'heure, n'oublions pas que nous avons quand même eu le premier prix national de la participation citoyenne. Ce n'est pas rien. Je crois qu'il faudra continuer à rappeler d'où nous venons. Nous sommes et resterons vigilants sur nos budgets. Nous avons travaillé depuis des années, pour faire en sorte qu'à Lavelanet la vie sociale reprenne. En tout cas aujourd'hui la confiance est revenue et cette équipe municipale qui maintenant depuis 4 mandats œuvre à cet avenir sait ce qu'il faut faire. Il faut savoir regarder, ouvrir les yeux, ne pas rester dans des stéréotypes d'avant. Le Pays d'Olmes se relève, et les échos que j'en ai moi à l'extérieur sont plus que positifs. On donne une image sur les initiatives que nous avons prises, comme sur le Centre de Santé. J'ose espérer que le recensement qui est en cours va confirmer cette embellie.

Donc : oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne acte de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, PADD, puis de la tenue en séance plénière, en application de l'article L 153-12 du code de l'urbanisme, Dit que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dont il a été débattu est annexé aux présentes, Dit que la tenue du débat est formalisée par la présente délibération, et charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Avant de terminer nous aurons du répondre à deux questions comme on le fait régulièrement avec l'opposition question numéro 10 et numéro 11, puisqu'à chaque conseil il y en a deux. Mais lors du dernier Conseil Municipal, ils avaient demandé à ce que ce soit eux, qui lisent les questions. N'étant pas là aujourd'hui je ne voudrais pas qu'on puisse dire que je n'ai pas respecté ce qui a été dit. Je vous propose que l'on reporte au prochain Conseil Municipal les deux questions, donc sur les statistiques populations et sur les travaux Avenue Alsace Lorraine, nous ferons les réponses ce jour-là.

Ce Conseil Municipal est terminé, merci et bonne soirée à tous.

Fin de la séance à 17 heure 10